



AG des actionnaires de France Télécom

Votons tous pour le dividende à 1 euro !

5 juin 2012 - IL

- Plus de 20 milliards d'euros distribués en dividendes sur 5 ans...

Avec un dividende à 1,40 euro par action, France Télécom devrait déboursier près de 4,4 milliards d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2011... (3,7 milliards d'euros aux propriétaires de la maison mère + 700 millions d'euros aux propriétaires des participations ne donnant pas le contrôle de l'entreprise) pour un résultat net d'un peu plus de 3,8 milliards d'euros pour la même période.

Ce n'est ni raisonnable, ni justifiable !

- ... au détriment de l'entreprise et des actionnaires stables !

Le 16 avril dernier, Les Échos notaient que l'action France Télécom avait perdu 60% de sa valeur depuis 2007. Depuis cet exercice, le dividende s'est envolé, passant d'abord à 1,30 pour 2007, puis à 1,40 euro par action de 2008 à 2011 inclus. Sur 5 ans, cela représente une distribution de 6,90 euros par action, sans compter les frais financiers générés par les opérations de paiement, et les emprunts dédiés au versement d'un acompte.

Le cours de l'action pourrait donc se situer aujourd'hui entre 17 et 18 euros si aucun dividende n'avait été distribué pendant cette période, au lieu des 10,50 euros auxquels elle stagne aujourd'hui.

Les actionnaires stables, dont les personnels actionnaires ou les petits porteurs issus des opérations de privatisation, n'y auraient rien perdu : leur capital aurait été préservé.

L'entreprise aurait conservé 20 milliards d'euros de fonds propres, utilisables pour investir, se désendetter, et déployer une stratégie industrielle susceptible de dégager de la croissance. Les fonds propres des filiales, que la maison mère n'aurait pas eu besoin de siphonner, auraient également été renforcés.

L'État y aurait perdu du cash, mais aurait maintenu le patrimoine de l'Agence des Participations de l'État, et la capacité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement, qui lui permet d'investir dans les entreprises qu'il souhaite soutenir.

- Pour croître, les champions de l'innovation versent peu ou pas de dividende

Rappelons qu'Apple, l'entreprise la mieux valorisée du monde en Bourse, n'a versé aucun dividende entre 1995 et 2011, préférant investir dans l'innovation, et que Google n'en a jamais versé. Ces « champions » des nouvelles technologies se donnent les moyens d'alimenter leur croissance... et manifestent d'ailleurs des ambitions fort peu dissimulées sur le marché des télécommunications. **France Télécom-Orange doit disposer des moyens nécessaires pour y résister.**

D'autres opérateurs de télécommunications restreignent cette année leur distribution de dividende pour faire face à la crise, tels Telefonica en Europe, ou Vivendi en France, dont le dividende passera de 1,40 euro à... 1 euro par action.

- Les personnels actionnaires proposent la baisse du dividende...

Conscients des effets délétères d'un dividende trop élevé, et à l'instigation de la CFE-CGC/UNSA et de l'ADEAS qui défendent cette position depuis plusieurs années, les représentants du personnel dans les Conseils de Surveillance des fonds d'épargne salariale ont demandé que le dividende soit ramené à 1 euro par action.

Ils souhaitent avant tout assurer la pérennité de l'entreprise et sa capacité à investir, tant dans les infrastructures qui lui permettront de rester un opérateur significatif que dans l'innovation au service de ses clients.

La résolution A propose le dividende à 1 euro par action

« Amendement à la résolution n° 3 (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tel que ressortant des comptes annuels) présentée par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 5 juin 2012

La baisse des résultats 2011 de France Télécom, par ailleurs conforme aux objectifs, a eu une conséquence automatique sur la participation des personnels, qui s'ajoute à une décision de baisse des rémunérations annexes dès 2012 pour un total d'environ 1 000 euros par salarié. Les actionnaires ne verront un impact qu'en 2013.

Pour un meilleur partage des résultats de l'entreprise entre salariés et actionnaires, et pour investir dans des nouveaux

relais de croissance, en lieu et place du dividende proposé à la troisième résolution, l'Assemblée Générale décide :

(i) de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 1,00 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau » ; et

(ii) prend acte que, compte tenu de l'acompte sur dividende d'un montant de 0,60 euro par action mis en paiement le 8 septembre 2011, le solde du dividende à distribuer s'élève à 0,40 euro par action. »

L'adoption de cette résolution permettra à France Télécom de renforcer ses fonds propres de 1 milliard d'euros, au profit de l'investissement et de l'emploi.

■ ... et espèrent qu'une majorité d'actionnaires voteront leur résolution.

Les personnels de France Télécom-Orange espèrent que la majorité des actionnaires, copropriétaires de l'entreprise, voteront pour le dividende à 1 euro, seule option raisonnable dans le contexte économique actuel.

Les deux premiers d'entre eux, l'État français et la Société Générale, ont été sollicités dans ce sens, et nous attendons qu'ils fassent preuve de raison et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise.

S'il était avéré que les récents mouvements d'achat / revente et détentions d'options de la Société Générale constituaient une pure spéculation financière, à l'instar de l'opération d'achat/revente éclair réalisée par la Deutsche Bank en 2010 dans l'unique but de toucher le dividende, un vote majoritaire des petits porteurs en faveur du dividende à 1 euro pourrait faire échec à une spéculation susceptible de dilapider plusieurs centaines de millions d'euros en pure perte.

■ Les personnels ne doivent pas supporter seuls les conséquences de la crise... et il faut empêcher de nouvelles pertes d'emplois dans le secteur des télécoms.

En 2012, les personnels de France Télécom voient leur rémunération brute annuelle baisser d'environ 1 300 euros (baisse de la participation versée au titre de l'exercice 2011, et suppression de l'intéressement exceptionnel), et sont soumis à une politique de modération salariale qui ne permet pas de compenser l'inflation subie en 2011.

Au-delà de ces sacrifices, les personnels craignent de nouvelles pertes d'emplois, et une baisse des investissements dans les nouveaux réseaux, fibre et 4G mobile, préjudiciable à la pérennité de l'entreprise dans un environnement plus concurrentiel que jamais. Si le dividende ne baisse pas, ces conséquences apparaissent inéluctables.

Rappelons que les opérateurs télécoms français ont déjà perdu plus de 32 000 emplois ces 12 dernières années, alors même que le chiffre d'affaires global du secteur augmentait de 83% sur la même période (données officielles de l'Arcep, régulateur français des télécoms).

Qu'en sera-t-il en période de crise si les actionnaires ne prennent pas leurs responsabilités ?

Et qui paiera les allocations chômage de ceux qui resteront sur le bord du chemin ?

C'est pourquoi les personnels actionnaires vous demandent de voter POUR la résolution A, en faveur du dividende à 1 euro, et CONTRE la résolution 3 qui maintient le dividende à 1,40 euro.

Vous avez les moyens de démontrer que vous êtes des actionnaires responsables : faites-le !



CFE-CGC/UNSA
France Télécom-Orange
www.cfecgc-uns-ft-orange.org



Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat
des salariés de France Télécom-Orange

www.adeas-ftgroup.org